

A déposer au collège

OU à envoyer, **uniquement par courrier**, à l'adresse suivante : Collège St Exupéry
3 rue des 4 Vents - 11150 BRAM

Demande de duplicata

☐ ASSR 1 (classe de 5^e)

☐ ASSR 2 (classe de 3^e)

➔ *Attention, il ne peut être délivré qu'un seul duplicata de l'ASSR.*

➤ Demandeur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu et département de naissance :



:

➤ Année d'obtention de l'ASSR :

➤ Etablissement dans lequel vous étiez : scolarisé lors du passage de l'ASSR

☐ St Exupéry

☐ Itep Ste Gemme

☐ St Joseph des Carmes

☐ La Clarté Dieu

☐ La Providence

➤ Récupération de l'ASSR (prévoir un délai de 15 jours après réception de la demande, hors vacances scolaires) :

☐ directement auprès du secrétariat administratif du collège ➔ vous serez prévenu par
téléphone pour la récupération du duplicata

☐ envoi par courrier ➔ joindre une enveloppe libellée à votre adresse et timbrée pour
un envoi en recommandé avec accusé de réception



Cette demande de duplicata doit **OBLIGATOIREMENT être envoyée par
courrier** (aucune demande par mail ne sera traitée) **ou déposée** au secrétariat
administratif du collège.

Date :

Signature :

Réservé à l'administration

Envoyé par RAR le :

Signature :

Remis le : à M